



I B P T

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT prolonge de 5 ans les droits d'utilisation de Broadband Belgium

Bruxelles, 24 mars 2017 – L'IBPT a prolongé de 5 ans les droits d'utilisation de Broadband Belgium dans la bande de fréquences 3,5 GHz. Depuis le 31 mars 2016, Broadband Belgium a repris ces droits d'utilisation, valables jusqu'au 25 avril 2019, de b.lite et de Mac Telecom avec l'accord de l'IBPT (donné par la décision du 23 décembre 2015). Avec l'accord de cette prolongation, cette période s'étend désormais jusqu'au 25 avril 2024.

Broadband Belgium est un fournisseur de services à très haut débit et sans fil avec une capacité élevée qui vise principalement le segment de marché B2B. L'opérateur souhaite déployer un nouveau réseau sans fil dans seize grandes villes en Belgique. L'arrivée d'un nouvel opérateur est positive pour la concurrence sur le marché belge de la large bande mobile, ce qui peut insuffler une nouvelle dynamique. Broadband Belgium peut en effet devenir un concurrent sur le segment du transfert de données rapide.

La bande de fréquences 3,5 GHz en question fait partie de la bande de fréquences 3,4-3,8 GHz, désignée par le « Radio Spectrum Policy Group » européen dans son avis du 9 novembre 2016 comme la principale bande de fréquences, avec les bandes de fréquences 700 MHz et 26 GHz, pour introduire la technologie mobile 5G en Europe. L'attribution de droits d'utilisation est toutefois neutre sur le plan de la technologie utilisée, afin d'éviter de bloquer les investissements innovants d'un nouvel acteur sur le marché.

L'IBPT a autorisé la prolongation demandée dans le cadre d'une vision plus large du futur de cette bande de fréquences. L'IBPT est responsable de la gestion efficace et de la coordination des radiofréquences. D'une part, l'IBPT doit donner la chance aux acteurs existants de protéger les investissements réalisés en Belgique, dans ce cas-ci par Broadband Belgium. D'autre part, l'IBPT doit promouvoir l'introduction de la 5G en Belgique. Il s'agit en effet de l'intérêt du consommateur et du fonctionnement du marché interne pour les communications électroniques.

Vu l'importance de la bande de fréquences 3,4-3,8 GHz pour l'introduction de la 5G, l'IBPT veillera tout particulièrement à ce que les droits d'utilisation pour cette bande ne soient pas sous-exploités. La prolongation des droits d'utilisation de Broadband Belgium est donc liée au respect de ses obligations.

L'IBPT entend attribuer les droits d'utilisation pour l'ensemble de la bande de fréquences 3,4-3,8 GHz le plus rapidement possible via l'organisation d'une procédure d'attribution ouverte, transparente et non discriminatoire. Des droits d'utilisation sont ainsi octroyés pour un total de 400 MHz, de manière ce que d'autres opérateurs reçoivent aussi l'accès à cette bande de fréquences. Les droits d'utilisation à octroyer seraient valables pour une période allant jusque 2040.

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter :



I B P T

Jimmy Smedts

Woordvoerder / Porte-parole

f : +32 2 226 88 22 | m : +32 478 63 91 82

a : Ellipse Building - Bâtiment C, Boulevard du Roi Albert II 35, 1030 Bruxelles - Belgique

<http://www.ibpt.be>

